

**Un nouveau service de la Maison des Associations  
La mise à disposition d'un utilitaire**

Un utilitaire Peugeot de type Boxer de 10 M3, permettant le transport de matériel et pouvant accueillir 3 personnes, y compris le chauffeur peut être depuis la rentrée emprunté par les associations disposant d'un siège social à Vannes.

Les conditions édictées d'emprunt :

**Fréquence limitée à deux utilisations maximales par semaine et une fois par mois pour l'utilisation en week-end.**

**Périmètre concerné : territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, sur demande expresse et sous réserve d'accord de la collectivité.**

**Ce pour permettre une répartition équitable entre associations demandeuses.**

Les réservations de cet utilitaire se feront dans les mêmes conditions que les réservations de salles de la Maison des Associations soit : vérification de disponibilité par téléphone ou physiquement, confirmation de demande écrite par courriel, délai minimum 15 jours avant la date retenue.

Assurances, entretien du véhicule par la Vile, seule charge pour l'association : le coût du carburant.

Une convention sera établie, état des lieux de prise du véhicule avec obligation de confirmer la compétence légale du chauffeur et état des lieux de retour seront faits sur RDV.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

**Contact :**

Maison des Associations  
31 rue Guillaume Le Bartz – 56000 VANNES  
Tél. : 02.97.62.69.35 ou 06.65.90.53.12  
[Contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr](mailto:Contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr)